

**DIVISIONS DE LIGUE MIXTE ET OPEN 4, DIVISIONS
EXPERT/4, INTERCLUBS DIVISION 1 ET 2, MOINS DE 31
ANS/4**

SYSTEMES AUTORISES

Les systèmes Hautement Artificiels (SHA) sont interdits
Tous les autres systèmes sont autorisés

CONVENTIONS AUTORISEES

Toutes y compris les CI (conventions inhabituelles) et les CPF (conventions peu fréquentes) nécessitant une information préalable sous réserve de respecter les conditions suivantes :

Conditions
d'utilisation CI et
CPF nécessitant
une information
préalable

1/ La paire doit déposer le système complet (inférences et développements inclus) au moins 12 jours avant le début de l'épreuve auprès de l'organisme responsable.

2/ La paire doit s'assurer de la diffusion de son système aux équipes adverses au moins 8 jours avant le début de l'épreuve.

3/ Au début de chaque match, la paire devra attirer l'attention de ses adversaires sur les conventions inhabituelles (CI) et conventions peu fréquentes (CPF).

EN CAS DE NON-RESPECT DE CE CES 3 CONDITIONS, LA PAIRE NE POURRA PAS UTILISER LES CI OU CPF DECRITES DANS SON SYSTEME. MARQUE AJUSTEE SI LE CAMP ADVERSE SE TROUVE LESE PAR L'UTILISATION DE LA CONVENTION

REDACTION DE LA FEUILLE DE CONVENTIONS

- La feuille de conventions doit être dactylographiée.
- Toutes les paires jouant un **SHA**, des **CI** ou des **CPF** doivent apporter un soin particulier à la rédaction de leur feuille.
- La présentation des feuilles devra faire ressortir l'essentiel. Les enchères **SHA**, **CI** et **CPF** devront être mises en évidence.

EN CAS DE REDACTION IMPRECISE OU CONFUSE, DE DEFAUT D'INFORMATION ESSENTIELLE, L'ARBITRE EST HABILITE A :

- **Avertir,**
- **Pénaliser,**
- **Attribuer une marque ajustée,**
- **Interdire l'utilisation du système.**